



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2024 01

22 décembre 2023

LA REGLEMENTATION CONTRE LA SCIENCE UN CAS D'ECOLE : LE GLY- PHOSATE

Depuis plusieurs années, le décalage entre agences réglementaires et institutions scientifiques est total.

D'un côté, le CIRC (Centre International de Recherche sur la Cancer) qui annonce des « **preuves fortes de génotoxicité** » et l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) pour qui existe « **une présomption moyenne** » de **lien entre le glyphosate et les lymphomes non Hodgkiniens** ».

De l'autre côté l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des aliments) et l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) pour lesquels le glyphosate ne serait « **probablement pas génotoxique** » et « **probablement pas cancérigène** ».

Pourquoi cet écart ?

L'INSERM et le CIRC se basent sur l'ensemble des études scientifiques publiées sur le sujet après examen par les pairs dans des revues scientifiques.

Quant aux **agences réglementaires**, considérant ces études comme non fiables ou non pertinentes, **fondent leur avis**, conformément à la loi, **sur les seuls tests fournis par les industriels**. On voit mal les industriels, dont le seul but est d'engranger le profit maximum, fournir des tests qui les désavantageraient. Ce qui fait dire à la toxicologue Laurence HUC directrice de recherche à l'INRAE (Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environ-

nement) dans un entretien à Média-part : « **Pour la biologiste que je suis, ce processus est une truanderie** ». On ne peut que lui donner raison quand on voit ce qui s'est passé notamment pour l'amiante, le médiateur, le bisphénol A (BPA).

Concernant le bisphénol A, de nombreux scientifiques alertaient sur les dangers pour la santé humaine de l'utilisation de ce produit. Danger que réfutaient les agences réglementaires. Il a fallu la mobilisation des populations notamment à l'appel du Réseau Environnement Santé, pour que l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation et de l'Environnement) s'oppose dès 2011 aux décisions de l'EFSA. Ce qui amena la France à interdire le Bisphénol A dans les biberons. Quant à l'EFSA, elle continua sur sa première lancée jusqu'en 2021. Ce n'est qu'en décembre 2021, que l'EFSA s'est enfin résolue à suivre une étude académique pour recalculer la dose maximale journalière acceptable de 0,04µg par kilo et par jour. **Soit un seuil diminué d'un facteur de 1,25 millions de fois plus petit que celui de 2014 !**

Ce système qui a permis à l'Union Européenne de prolonger de 10 ans l'autorisation du glyphosate, ne peut plus durer. Nous demandons que les Agences réglementaires doivent prendre en compte les études scientifiques publiées et agréées par la communauté scientifique indépendante.

Cela leur permettrait, entre autre, de ne plus se ridiculiser en interdisant les nitrates dans les croquettes pour chiens et chats tout en refusant de le faire pour les produits destinés à l'alimentation

humaine.

En attendant, ces produits sont responsables de maladies qui coûtent un pognon de dingue, pour reprendre l'expression de notre Président, pour la Sécurité Sociale et les complémentaires tout en rendant les personnes malades.

Comment accepter que les décideurs, les législateurs, ne tirent pas les conséquences désastreuses de ce système réglementaire !

Seules les actions construites et importantes des populations permettront ces changements nécessaires. C'est le moment de renforcer notre association qui milite dans ce sens en rejoignant nos équipes et en participant à leurs actions.

Et n'oubliez pas vous pouvez nous retrouver sur

www.sante-environnement-jura.fr

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association